



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service : Assemblées
Réf : PC/DG2026
Tél. : 04 66 56 42 82

C2026_03_02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 29 AVRIL 2026

ÉTAIENT PRÉSENTS (92) : Christophe RIVENQ, Valérie MEUNIER, Sylvain ANDRE, Jean-Charles BENEZET, Méryl FRIZON-DEBIERRE, Philippe RIBOT, Claude CERPEDES, Pascale EUGENE, Ghislain CHASSARY, Marie-Christine PEYRIC, Thierry BAZALGETTE, Nathalie MONTORO TEISSIER, Christophe BOUGAREL, Pierre AIGUILLON, Aimé CAVAILLE, Gael MANCUSO, Jean-Luc GIBELIN, Éric PLANTIER, Bonifacio IGLESIAS, Philippe ALLIE, Rémy CLEMENCIER, Alain GIOVINAZZO, Valery BEUDIN, Liliane ALLEMAND, Annie TEMPIER suppléante de Philippe TALAGRAND, Michel VIGNE, Marc DUMAS, Christophe BONNEFOY, Olivier AVOUAC, David GUIRAUD, Pascal MILESI, Thierry ORTIZ, Michel MERCIER, Marie-Jeanne ANDRE suppléante de Fabien FIARD, Rémy BOUET, Jean-Claude D'ANTONA, Matthieu TESTARD, Stéphane ALLIGNOL, Luc VILLARET, Lionel ANDRE, Marc JEKAL, Jacqueline JANIEC, Jacques PEPIN, Guy MANIFACIER, Jean-Michel LAINE, Jérôme VIC, Frédéric GRAS, Johanna HUGUET, Christian DEVISMES, Adrien CHAPON, François SELLE, Gérard BARONI, Véronique TISSOT suppléante de Patrick JULLIAN, Jean-Marie MALAVAL, René MEURTIN, Roch VARIN D'AINVELLE, Thierry JONQUET, Georges DAUTUN, Laurence BULTEZ-CADET, Jean-Noël PUDDU, Sébastien MAGNY, Georges RIBOT, Louise SALATHÉ, Georges MATICHARD, Max ROUSTAN, Alain BENSACKOUN, Martine MAGNE, Marie-Claude ALBALDEJO, Marc BENOIT, Lucette CAMACHO, Daniel CANAL, Hubert DUMAS, Catherine LARGUIER, Frédérique COUDEYRE, Muriel GANSTER, Ysabelle CASTOR, Corinne RAVAUD, Coralie CHAZEL, Jean-Régis MASSON, Sylvie TRIBES, Alexandra LAGULHON, Jérôme MEYNIER, Cyril LAURENT, Lysiane GUY, Karine MONTENEZ, Céline FONTBONNE, Raphaële NAVARRO, Pierre MARTIN, Jennifer WILLENS, Anthony BORDARIER, Lucas CELESTE, Thibault PELLISSIER

POUVOIRS (18) : Aurélie GENOLHER pouvoir à Jean-Luc GIBELIN, Jean-Claude ROUILLON pouvoir à Martine MAGNE, Julie LOPEZ DUBREUIL pouvoir à Sylvain ANDRE, Denis KUCHARCZAK pouvoir à Marc JEKAL, Jean-Jacques VIDAL pouvoir à David GUIRAUD, Marielle VIGNE pouvoir à Thierry BAZALGETTE, Guy CHERON pouvoir à René MEURTIN, Marc SASSO pouvoir à Jean-Marie MALAVAL, Laurent CHAPPELLIER pouvoir à Valérie MEUNIER, Bruno BIONDINI pouvoir à Michel VIGNE, Christian CHAMBON pouvoir à Alain BENSACKOUN, Catherine DAUFÈS-ROUX pouvoir à Catherine LARGUIER, Christelle LOZANO pouvoir à Ghislain CHASSARY, Fabien PELAT pouvoir à Anthony BORDARIER, Angélique PEIRETTI-GARNIER pouvoir à Éric PLANTIER, Mickaël THERY pouvoir à Gaël MANCUSO, Jenny-Rose GUERCHOUX pouvoir à Sylvie TRIBES, Léa BOYER pouvoir à Méryl FRIZON-DEBIERRE

ABSENTS EXCUSÉS (02) : Gérard BANQUET, Henri CROS

Objet : Désignation des membres des Commissions permanentes de Politiques Publiques

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-22, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2021-10-13-00110 du 13 octobre 2021 portant modification des compétences de la Communauté Alès Agglomération et adoption des statuts,

Vu la délibération C2026_01_11 du Conseil de Communauté du 9 avril 2026 portant création des Commissions de Politiques Publiques,

Considérant qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »,

Considérant que, sans préjudice du respect du principe de la représentation proportionnelle, le membre d'une commission permanente créée par le Conseil de Communauté peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire,

Considérant que le membre suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peut assister aux commissions sans participer aux votes,

Considérant toutefois qu'à la suite de la promulgation de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, le Conseil de Communauté peut autoriser la participation au sein des commissions de conseillers municipaux des communes membres,

Considérant que dans ces conditions, en vue d'assurer la bonne représentation et l'égalité participation de toutes les communes membres au sein des Commissions permanentes de Politiques Publiques, il convient d'autoriser la participation en qualité de membres titulaires de conseillers municipaux,

Considérant l'appel à candidatures adressé à l'ensemble des Conseillers communautaires et des Maires, en vue d'assurer la composition des Commissions permanentes de Politiques Publiques,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE,

AUTORISE

La participation, en qualité de membres titulaires disposant d'une voix délibérative, de conseillers municipaux des communes membres au sein des Commissions permanentes de Politiques Publiques.

DÉSIGNE

Les membres des différentes Commissions (voir listes ci-jointes en annexe).

Votants : 110
Pour : 110 - Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

Christophe RIVENO

